



Vérification des faits

Généralités	
En Suisse, seuls 12 % des animaux de rente ont accès à un pré au cours de leur vie.	C'est surtout la volaille de chair qui conduit à ce chiffre calculé uniquement en fonction du nombre d'animaux. L'élevage des volailles de chair en plein air constitue une toute petite part du secteur bio. La plupart d'entre elles vivent dans un poulailler particulièrement respectueux des animaux, avec une aire à climat extérieur. Une nette majorité des autres espèces profitent de sorties en plein air : 86 % des vaches, 84 % des poules pondeuses et 60 % des porcs à l'engrais bénéficient du programme de bien-être animal « Sorties régulières en plein air ». Pour les porcs, il s'agit rarement d'un véritable pré, car ils ne sont pas herbivores.
La dignité animale n'est pas garantie.	La loi suisse sur la protection des animaux ne définit pas seulement l'espace dont un animal doit disposer. Elle garantit aussi la protection qualitative des animaux et donc leur bien-être en général. Toute personne qui estime malgré tout que l'élevage conventionnel suisse ne respecte pas la dignité animale peut se tourner vers de nombreux produits sous label qui répondent à des normes encore plus strictes, sinon renoncer aux produits d'origine animale. Le comportement d'achat montre que la dignité animale est une question de point de vue.
Une vie en grands groupes n'est pas respectueuse des animaux.	Une étude menée par Santé des animaux de rente Suisse a montré qu'il n'y a aucun lien entre la taille du groupe et le bien-être animal. En effet, les exigences en matière d'élevage, telles que l'espace disponible par animal, restent identiques. Il existe aussi de grands groupes à l'état sauvage : certains bovidés, comme le bison en Amérique du Nord ou le buffle caffer en Afrique, vivent dans des troupeaux pouvant compter des centaines, voire des milliers de têtes.
L'initiative ne concernerait que 5 % des exploitations agricoles.	Si les initiateurs pensent que 5 % des exploitations agricoles de Suisse pratiquent en effet un élevage de type « intensif », pourquoi donc ont-ils lancé cette initiative et présentent-ils les 95 % restantes sous un mauvais jour ? La Suisse compte 49 363 exploitations agricoles. Environ 35 000, soit 71%, détiennent des animaux de rente et seraient donc directement concernées, entre autres parce que les contributions actuelles pour les systèmes de stabulation respectueux des animaux et les sorties régulières en plein air perdraient leur raison d'être et qu'il serait plus difficile de faire valoir des plus-values en matière de bien-être animal sur le marché. Les élevages les plus touchés seraient ceux de volailles (13 120 exploitations, ou 26 %) et de porcs (5600 exploitations, ou 11 %) : presque aucun ne remplirait les conditions que pose l'initiative.

Depuis 2000, le nombre d'animaux de rente en Suisse a augmenté presque de moitié.	Il s'agit du résultat de calculs où les poules sont additionnées aux vaches. Dans les faits, le cheptel bovin a par exemple diminué de 25 % depuis 1980. Le nombre de porcs a lui aussi baissé (-22 %). Seules les volailles ont vu leur nombre augmenter (+77 %) en raison d'une forte hausse de la consommation de viande de poulet et d'œufs. En convertissant les animaux en unités comparables, par exemple en fonction de la production d'engrais, il ressort que le cheptel total a diminué de 21 %.
Poules	
Il est possible de détenir jusqu'à 27 000 poulets par halle.	En Suisse, les engrangeurs suisses de volailles détiennent en moyenne 7600 poulets. L' ordonnance sur les effectifs maximums n'autorise le total de 27 000 animaux par exploitation que si ceux-ci ne vivent pas plus de 28 jours. En Suisse, l'engraissement dure 35 jours dans la plupart des cas. Pour cette durée, la législation permet un maximum de 24 000 poulets par exploitation. À partir de 43 jours, la loi ne tolère plus que 18 000 animaux.
Les poulets de chair ne vivent que 30 à 35 jours.	C'est vrai pour les poulets standard des élevages SST. À cet âge, les animaux ont atteint le poids idéal pour la vente. Les poulets bio, qui représentent 8,2 % de la viande de poulet vendue, vivent 56 à 63 jours.
Dans les races de poules pondeuses, les poussins mâles sont gazés le jour même de leur naissance.	C'est encore correct à l'heure actuelle. Les animaux gazés servent par exemple à nourrir les animaux de zoo. Les poules à deux fins n'ont pas encore réussi à s'imposer. Ce fait s'explique par la qualité moindre de la viande de coq, mais aussi par une moins bonne efficacité des ressources (les coqs nécessitant trois fois plus de nourriture). Le secteur travaille donc à une autre solution (sexage des œufs), dans laquelle les œufs de poussins mâles ne sont même pas incubés.
Porcs	
Aujourd'hui, dix porcs vivent sur une surface de la taille d'une place de parc.	En Suisse, les porcs peuvent se déplacer librement dans les porcheries et ont toujours de quoi s'occuper. Deux tiers des porcs à l'engrais disposent d'au moins 1,25 m ² d'espace chacun et de surfaces de repos recouvertes de litière (SST). Le tiers restant dispose de 0,9 m ² . Dans l'UE, les porcs ne disposent que de 0,6 m ² .
De nombreux porcs montrent des troubles du comportement en raison du stress excessif qu'occasionne un mauvais élevage. Plus d'un tiers des animaux abattus présentent des marques de morsure à la queue.	Rien ne vient étayer cette affirmation. Une étude menée par Agroscope avance une autre réalité. Il suffit de regarder les porcheries de Suisse pour constater par soi-même que les lésions à la queue sont une exception.
Bovins	
Les veaux sont séparés de leur mère dans les 24 heures qui suivent leur naissance.	Oui, c'est exact en ce qui concerne les vaches laitières. Moins les veaux restent avec leur mère, plus la séparation est facile pour les deux animaux. Comme le lait des vaches laitières sert à l'alimentation humaine, la séparation est nécessaire. Laisser les veaux à leur mère tout en vendant du lait pour la consommation humaine n'est autorisé en Suisse que depuis 2020. Aujourd'hui, il est possible d' acheter du lait issu de ce genre d'élevage .
Les veaux d'engrais ne vivent que cinq mois.	Oui, les veaux d'engrais vivent un peu moins de six mois. À partir de 161 jours, leur viande ne répond plus aux exigences que pose le commerce à la viande de veau.

Les veaux mâles de races laitières sont tout simplement « jetés » et ne sont même pas utilisés pour l'alimentation humaine.	C'était peut-être vrai autrefois dans des cas très isolés. D'habitude, ces animaux finissaient en saucisses. Aujourd'hui, la semence pour l'insémination artificielle (qui est la norme dans la production laitière) est sexée, de sorte que seules des femelles naissent. Toutefois, Bio Suisse interdit le sexage du sperme, raison pour laquelle nul ne sait si cette pratique resterait autorisée en cas d'acceptation de l'initiative.
Clause sur les importations	
L'initiative est conforme aux règles de l'OMC.	Dans son message , le Conseil fédéral a constaté qu'une telle réglementation des importations ne serait guère applicable à l'OMC. Dans son contre-projet, il avait d'ailleurs renoncé à fixer de telles prescriptions. Le scénario le plus probable, et déjà prévisible, est que l'initiative ne serait mise en œuvre qu'à l'intérieur du pays. Les denrées alimentaires importées continueraient donc à provenir d'élevages aux exigences nettement moins strictes, ce qui accroîtrait la pression exercée sur les prix des exploitations en Suisse.
Environnement	
Les produits d'origine animale sont responsables de 85 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. L'initiative contribue de manière essentielle à la protection du climat.	L'agriculture est responsable de 13,2 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Dans cette part, 61 % proviennent de l'élevage. Au total, l'élevage d'animaux de rente représente 8 % de toutes les émissions. La plupart sont issues des bovins, car ceux-ci rejettent du méthane lors de la digestion. À consommation égale, l'initiative entraînerait une délocalisation des émissions à l'étranger, car les importations augmenteraient. Les transports supplémentaires annuleraient, voire empireraient les effets sur le climat.
L'importation annuelle de 1,4 million de tonnes d'aliments pour animaux permet de détenir beaucoup plus d'animaux que ce qui est adapté à la situation de la Suisse.	En principe, les animaux de rente de Suisse consomment 84 % de fourrages d'origine indigène. La Suisse importe des aliments pour animaux parce que sa surface agricole utile est limitée. Elle dépend fortement des importations, en particulier pour l'alimentation des volailles et des porcs, qui ne peuvent valoriser l'herbe. Renoncer aux aliments pour animaux ne ferait qu'accroître les importations de viande de volaille et de porc ainsi que d'œufs. Les fourrages qu'importe la Suisse sont 100 % durables, et le niveau de bien-être animal dans ses élevages est bien plus élevé qu'à l'étranger. À consommation égale, diminuer les importations d'aliments pour animaux n'améliorerait en rien notre empreinte environnementale ni le bien-être animal.
Le nombre d'animaux est trop élevé.	Pourquoi le nombre d'animaux serait-il trop élevé ? Exception faite du lait, la Suisse dépend d'importations de produits d'origine animale pour couvrir ses besoins. Même au vu des engrains de ferme, le nombre d'animaux n'est pas trop élevé. Sinon, la Suisse n'aurait pas besoin d'importer 260 000 tonnes d'engrais minéraux supplémentaires pour assurer un apport suffisant en nutriments aux cultures. À titre d'exemple, les engrains de ferme issus de l'élevage permettent à la Suisse de couvrir 75 % des besoins en azote de sa production végétale.
L'agriculture suisse ne remplit aucun objectif environnemental.	Cette affirmation est fausse. De nombreux objectifs, par exemple en matière de biodiversité, sont bel et bien atteints. D'autres ne sont pas mesurables. Il n'est donc pas possible de prétendre qu'ils ne sont pas remplis juste pour cette raison. Davantage d'informations à ce sujet figurent ici .

Divers	
L'initiative garantit une agriculture tournée vers l'avenir.	L'agriculture produit ce que demandent les consommateurs. Parfois, elle dépasse même son objectif : à l'heure qu'il est, la production d'aliments sous labels est supérieure à la demande, surtout en matière de viande. Par conséquent, les exploitations agricoles ne peuvent pas rentrer dans leurs frais. L'initiative creuserait encore davantage le fossé entre l'offre et la demande. Un tel impact n'est en rien synonyme de perspectives pour l'agriculture.
La campagne contre l'initiative est financée par l'argent des contribuables.	Cette affirmation est complètement fausse. Aucun centime des fonds de la promotion des ventes que les organisations agricoles reçoivent de la Confédération n'est affecté à cette campagne de votation. Un tel détournement serait absolument inadmissible, et la Confédération veille à ce qu'il n'ait lieu. Les subventions versées sous forme de paiements directs servent à indemniser les exploitations agricoles pour les coûts et le travail supplémentaires liés aux prestations demandées et fournies.